
Collège Stanislas sous la direction de M. l'abbé Gratry.

Numéro d'inventaire : 2000.01382

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Cosson

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1844 (vers)

Description : Brochure cousue

Mesures : hauteur : 215 mm ; largeur : 128 mm

Notes : Collège Stanislas sous dir M. l'abbé Gratry, docteur ès-lettres, ancien élève école

Polytechnique. Sans date mais référence à l agrandissement des bâtiments en 1843.

Prospectus présentant le règlement du collège pour les études classiques, l'école préparatoire aux écoles Polytechnique, Militaire, Forestière, Normale et l'école préparatoire spéciale pour la Marine.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Séquence de niveaux

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 8

Lieux : Paris, Paris

COLLÈGE STANISLAS *

SOUS LA DIRECTION

DE M. L'ABBÉ GRATRY,

DOCTEUR ÈS LETTRES, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Cet établissement, fondé au commencement du siècle par M. l'abbé Liautard, M. l'abbé Augé et M. l'abbé Froment, et constitué collège de plein exercice en 1821, jouit de tous les priviléges accordés aux collèges royaux, et n'en diffère qu'en ce qu'il n'admet point d'externes.

Admis en 1822 au concours général, le Collège Stanislas a pris rang, parmi les collèges de Paris, par quatre prix d'honneur, remportés dans l'espace de peu d'années. De plus, le grand nombre d'hommes distingués sortis de cette maison pour porter dans toutes les carrières la science et le dévouement, le talent et l'élévation des sentiments religieux, ont fait voir que son organisation est la plus favorable de toutes pour joindre une instruction développée à une éducation profondément chrétienne.

* Rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris. La maison, située près du Luxembourg, est entourée de grands jardins continués par les boulevards extérieurs et la plaine de Montrouge.

Les bâtiments de l'ancienne institution Babil, contigus à ceux du collège, ont été annexés à la maison en 1843 pour former la division spéciale des élèves de mathématiques.

— 2 —

Organisation du Collège.

L'éducation est confiée à des ecclésiastiques, l'enseignement à des agrégés de l'Université, choisis par le directeur.

Le directeur du Collège Stanislas est toujours un prêtre. Toutes les personnes chargées de la discipline et de la surveillance sont ecclésiastiques.

Les études sont les mêmes que dans les autres collèges de Paris, avec lesquels Stanislas est appelé à concourir.

Les élèves sont partagés en quatre divisions :

- 1^e La division des mathématiciens, ou école préparatoire aux écoles du gouvernement ;
- 2^e Le grand collège ;
- 3^e Le moyen collège ;
- 4^e Le petit collège.

Outre ces quatre divisions, on peut distinguer la sous-division des élèves de marine qui n'a aucune communication avec l'école préparatoire proprement dite.

Chaque division est dirigée par un préfet qui n'a d'autres fonctions que la surveillance continue des mœurs, du travail et du caractère des élèves.

Chaque division a ses bâtiments séparés et situés dans une vaste cour ; les cours sont exposées au midi et contiguës au jardin du Collège.

Enseignement religieux.

L'enseignement religieux, distinct des prédications qui peuvent avoir lieu à la chapelle, se compose de quatre cours appropriés aux différents âges :

- 1^e Le premier cours a pour sujet la comparaison de la doctrine catholique avec les systèmes actuels qui lui sont opposés ;
- 2^e Le second cours est une exposition, sous forme historique, du dogme et de la morale chrétienne ;
- 3^e Le troisième cours a pour objet les commandements de Dieu et de l'Église et les sacrements ;
- 4^e Le quatrième cours est le catéchisme proprement dit.

Chaque instruction est rédigée par les élèves.

— 3 —

De plus, des lectures quotidiennes, de fréquentes instructions familiaires, apprennent aux élèves à appliquer, dans la conduite de chaque jour, les préceptes de la vie chrétienne.

Études classiques.

Le cours des études classiques se partage en quatre degrés : 1^e les classes élémentaires ; 2^e les classes de grammaire ; 3^e les classes de littérature ; 4^e la philosophie et les sciences.

Classes élémentaires.

Les premières classes de latinité ont reçu une organisation particulière, afin d'éviter l'abus de trois ou quatre années d'études latines antérieures à la sixième. Les élèves parviennent à cette classe en un an, s'ils sont bien préparés.

Les commençants sont partagés en trois sections. Chaque section doit parcourir un certain programme dans l'intervalle de trois mois. Tous les trois mois, ceux qui savent ce programme théoriquement et pratiquement passent dans la section supérieure. Les autres recommencent le même cours. L'émulation est alors renouvelée pour tous : ceux qui n'avaient plus de rivaux dans leur section en trouvent dans la section supérieure, et ceux qui languissaient aux derniers rangs parviennent à leur tour aux premiers. Par cette méthode tous peuvent prendre goût à l'étude. D'ailleurs, afin que nul n'échappe au progrès général, chacun des professeurs élémentaires consacre plusieurs heures par jour, outre le temps des classes, à faire travailler individuellement ses élèves. De plus, un inspecteur spécial très expérimenté examine les enfants tous les huit jours, et maintient l'unité dans l'enseignement des diverses sections.

Classes de grammaire.

Les classes de grammaire comprennent la sixième, la cinquième et la quatrième. Pendant cette période, à l'enseignement du français, du latin et du grec, se joint celui de l'histoire : en sixième, l'histoire sainte ; en cinquième, l'histoire grecque ; en quatrième, l'histoire romaine.

— 6 —

Les pères, mères ou correspondants, peuvent voir les élèves tous les jours de midi et demi à une heure et demie. Les autres personnes ne sont reçues que sur une autorisation écrite des parents ou correspondants *.

Les élèves sortent une fois par mois, le mercredi, avec leurs parents et correspondants, ou sur une lettre d'eux. Ils ne sortent jamais le dimanche ni un autre jour que le mercredi.

Chaque élève reçoit, en sortant, un bulletin imprimé, qu'il doit représenter rempli et signé par les parents ou correspondants.

Les parents sont instamment priés d'aider la direction du Collège de toute leur autorité en ce qui concerne les sorties. Il est nécessaire :

1^o Que les élèves ne sortent jamais seuls, sous aucun prétexte;

2^o Que les correspondants, s'ils acceptent la responsabilité de ce titre, n'abandonnent jamais à eux-mêmes les jeunes gens qui leur sont confiés;

3^o Que les bulletins de sortie soient scrupuleusement remplis;

4^o Qu'aucune sortie extraordinaire ne soit demandée, sinon sur des titres positifs de travail et de bonne conduite et dans les limites du règlement de la maison. Les titres positifs de travail et de bonne conduite sont les *notes d'honneur*, et les *témoignages de satisfaction* obtenus par les élèves.

Le directeur envoie aux parents, quatre fois par an, une note détaillée sur la conduite, le travail et la santé des élèves.

Chaque élève doit déposer en entrant au Collège : 1^o son acte de naissance; 2^o son extrait de baptême, s'il n'a pas fait sa première communion; 3^o un certificat de vaccine; 4^o un certificat de bonne conduite, s'il a été précédemment dans un autre établissement.

L'uniforme est exigé pour tous les élèves.

Toutes les lettres adressées aux élèves doivent être affranchies.

Par mesure d'ordre et de discipline, aucun ouvrier ou fournisseur étranger ne peut être introduit dans la maison, sous quelque prétexte que ce soit.

LE RÈGLEMENT DE LA MAISON

* Le directeur, ou son représentant, reçoit tous les jours de 1 heure 3 heures.

— 7 —

ÉCOLE PRÉPARATOIRE

A L'ÉCOLE ROYALE DE MARINE,
sous la direction de M. l'abbé Gratry, ancien élève de l'École polytechnique, docteur ès lettres, etc.

L'école préparatoire à la marine, établie au Collège Stanislas, est distincte de l'école préparatoire aux autres écoles du gouvernement, établie au même Collège.

Comme les candidats à l'École navale ne peuvent être âgés de plus de seize ans, à cause de la limite de l'âge d'admission, et que souvent ils n'ont que treize ou quatorze ans, ils ne devaient pas être confondus, à moins de très rares exceptions, avec les jeunes gens qui se destinent aux autres écoles et peuvent être âgés de vingt ans et au-delà. Aussi, les élèves de marine occupent un local tout-à-fait à part dans l'ancien hôtel Fleury. — Ils portent un uniforme particulier.

Cette section du Collège a pris aujourd'hui assez de développement pour qu'il soit nécessaire d'y introduire des modifications commandées à la fois et par le nombre des élèves et par trois années d'expérience.

Ainsi, à partir de la rentrée prochaine (octobre 1845), les élèves seront répartis en deux divisions.

Première division.

Cette division se composera des élèves qui pourront suivre le cours complet de mathématiques élémentaires et tenter, à la fin de l'année courante, les chances d'un examen. Elle sera définitivement formée au commencement du mois de novembre, après que l'aptitude et les connaissances acquises de chaque élève auront été soigneusement constatées, pendant le mois d'octobre **.

Un élève intelligent, qui n'aurait pas encore suivi de cours de mathématiques, mais dont les études littéraires auraient été bien commencées, serait admis dans la première division. Les élèves

* Écoles Polytechnique, Normale, Forestière, Militaire, École centrale du Commerce.

** La rentrée a toujours lieu le premier lundi d'octobre.